



ENQUETE PUBLIQUE

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Réf DGARNE : 19668 & D3300/51009/PPEIE/2017/1/GPRIM/dchio - PU

Réf DGATLP: F0316/51009/PU3/2019.4

Le Collège Communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande de la S.A. ENGIE ELECTRABEL, sise Boulevard Simon Bolivar n° 34 à 1000 Bruxelles, en vue d'obtenir le PERMIS UNIQUE de classe 1 visant à :

- **construire et exploiter quatre éoliennes d'une hauteur maximale de 130 mètres et d'une puissance unitaire maximale de 3300 kVA, ainsi que de tous leurs auxiliaires sur le territoire de la commune de Bernissart - route de Wallonie à 7322 Ville-Pommeroeul, en ce compris leurs chemins d'accès, les câbles de raccordement électriques souterrains, les aires de maintenance et une cabine électrique.**

La demande rentre sous le champ d'application de l'article D.IV.22, 7°k du Code de développement Territorial—CODT— (production destinée à la collectivité). Dès lors, conformément à l'article 81 §2 alinéa 3 du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement modifié par l'article 110 du décret-programme du 03/02/2005, le Fonctionnaire Délégué et le Fonctionnaire technique sont compétents pour statuer sur la présente demande.

Le projet n'est pas conforme à la destination du plan de secteur en ce qui concerne la cabine de tête implantée en zone d'espaces verts. La demande nécessite donc dérogation au plan de secteur conformément aux articles D.IV.11 et D.IV.13 du CODT.

Le dossier peut être consulté au service urbanisme de l'administration communale de Boussu, sis rue François Dorzée n° 3 (1er étage) à 7300 Boussu, **à partir du mardi 11/06/2019 jusqu'au mercredi 10/07/2019 inclus** :

- du lundi au vendredi de 08h45 à 11h45 ;
 - le mercredi après-midi de 14h00 à 16h00 ;
 - le samedi matin de 10h30 à 11h45 (uniquement sur rendez-vous préalable pour le samedi matin en contactant le service urbanisme aux n° 065/71.73.78 ou 065/71.73.81) ;
- Coordonnées de la personne de contact : Ronny BACKAERT, rue François Dorzée n° 3 (1er étage) à 7300 BOUSSU – ronny.backaert@boussu.be - 065/71.73.78.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès du service urbanisme de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : ENGIE ELECTRABEL s.a., boulevard Simon Bolivar n° 34 à 1000 Bruxelles.
Contact: Michael LAVRY – michael.lavry@engie.com ;
- de l'auteur de l'étude d'incidences : CSD, A. Vandereycken - Namur Office Park Avenue des Dessus-de-Lives, 2 (081/43.40.76) à 5101 Namur ;
- du Fonctionnaire Technique (DGARNE) Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS (065/32.80.11) ;
- du Fonctionnaire Délégué de la DGO4 (DGATLP) Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS (065/32/80.11) ;
- du service urbanisme de Boussu – rue Fr. Dorzée n° 3 (1er étage) à 7300 Boussu (065/71.73.78 ou 065/71.73.81) ;

Le Fonctionnaire Délégué et le Fonctionnaire Technique sont exclusivement compétents pour statuer sur la présente demande. Le projet a fait l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement.

A BOUSSU, le 27 mai 2019.

Le Directeur Général,

Philippe BOUCHEZ.



Pour le Bourgmestre,
Par délégation,

Michel VACHAUDEZ,
Echevin de l'Urbanisme.